

AR Prefecture

016-211602792-20240325-D_16_2024_2503-DE
 Reçu le 10/04/2024
 Publié le 10/04/2024

Commune de Rioux-Martin**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****SEANCE du lundi 25 mars 2024****À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MAÏS Marie-Claire – MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : 12 mars 2024

Objet : Budget primitif 2024 : contributions aux organismes de regroupement en 2024

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux, les montants demandés par les syndicats auxquels la commune adhère, pour l'année 2024 :

Contributions obligatoires**65548 - 6561 (M57)**

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
1 SDEG 16 - éclairage public	1 220,00 €	1 217,18 €	1 600,00 €
3 SI Fourrière de la Charente	210,00 €	205,20 €	220,00 €
4 SILFA - lutte contre les fléaux atmosphériques	190,00 €	169,77 €	190,00 €
5 SDIS - pompiers Chalais	7 200,00 €	7 198,20 €	7 510,00 €
TOTAL	8 820,00 €	8 790,35 €	9 520,00 €

Résolution :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (9 votants et 9 voix pour) DECIDE de :

- **VOTER les contributions aux organismes de regroupement**, pour l'année 2024, telles que présentées ci-dessus,
- **D'INSCRIRE la somme de 9 520 €** au compte 6561, pour le budget de fonctionnement en 2024,
- **D'AUTORISER le Maire à signer** tous les documents se référants au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que
 dessus.

La secrétaire de séance
 Marie-Joëlle MERCADE




Le Maire,
 Gaël PANNETIER

